FO la force syndicale

Le Pote Agé

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s **FORCE OUVRIERE** *de Vaucluse*

Dispensé de timbrage
AVIGNON CTC
Trimestriel n° 3
Avril 2011
déposé le 15.04.2011
PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
1,50€ - Abonnement annuel **5€**
N° CPPAP:

Directeur de la publication:
Claude JENET

1er mai 2011
Rassemblement à l'UD-FO
à 10h00
Repas fraternel : 5€
Pensez à vous inscrire

SOMMAIRE :

- **Edito**
- **L'UDR-FO rencontre M. SANTUCCI**
- **Papiers à conserver**
- **Nos coups de gueule**
- **Erskine CALDWELL**
- **Débat public du 27 janvier 2011**

A LIRE

«LE CONSEIL GÉNÉRAL MET EN PLACE UNE STRUCTURE TRANSITOIRE AVANT LE PASSAGE EN MAISON DE RETRAITE, PAR LA CONSTRUCTION D'APPARTEMENTS SOCIAUX ADAPTÉS » P.2

«ALLOCATION CHÔMAGE (PAIEMENT) : 2 ANS; TITRES DE PAIEMENT DE LA PENSION DE RETRAITE: À VIE; CAPITAL DÉCÈS : 2 ANS» P.2

«NOUS COMBATTONS ET COMBATTRONS AVEC VIGUEUR TOUS CEUX QUI VEULENT RESTREINDRE NOS DROITS DÉMOCRATIQUES POUR DÉCIDER ET AGIR À NOTRE PLACE» P.3

« SES LIVRES, TRADUITS DANS LA PLUPART DES LANGUES, ONT ÉTÉ DES RECORDS DE VENTE, EN PARTICULIER « LE PETIT ARPENT DU BON DIEU». P.3

« LES RESPONSABLES DE L'UDR FO DE VAUCLUSE ONT GAGNÉ LEUR PARI» P.4

L'éditorial de Claude JENET

LES REVENDICATIONS CONTRAIRES A LA CONSTITUTION?

Plus on nous abreuve de la nécessité d'agir dans la transparence, moins l'information réelle est donnée. Ainsi va la nouvelle gouvernance, de campagne de com en plan média, pour faire passer auprès du grand public « les mauvais coups contre nos conquêtes syndicales ». Cela n'a pas fait grand bruit, mais la décision du Conseil des Ministres du 16 mars va s'avérer lourde de conséquences. En choisissant de graver dans le marbre des tables de la loi, ***« l'obligation d'assurer l'équilibre des comptes budgétaires »***, le Président de la République et le gouvernement ont engagé un véritable bras de fer qui va bien au-delà du débat, entre spécialistes, des institutions. En créant des « *lois-cadres d'équilibre des finances publiques* » qui s'imposent aux textes financiers ordinaires (lois de finance et **lois de financement de sécurité sociale**), il dévoile ses véritables intentions : « *ainsi, une loi de financement qui ne respecterait pas l'effort programmé* ***serait annulée comme contraire à la constitution*** ».

Fermez le ban, circulez, il n'y a rien à voir. Nous sommes tous concernés, mais nous n'avons pas besoin de comprendre ... Pour satisfaire aux injonctions de l'UE, qui ne sont rien d'autre que la transcription des exigences des marchés financiers, le gouvernement Fillon-Sarkozy vient de franchir un cap dans la mise en œuvre d'une **politique corporatiste**, impliquant les syndicats et soumettant les revendications aux diktats du crédo gouvernemental. Tout ce qui n'entrerait pas dans les clous **du pacte de stabilité et de croissance européen** (déficit pour 2010 6 % du PIB, 4,6 % pour 2011, 3 % pour 2013, 2 % pour 2014) serait considéré comme « **contraire à la constitution ».**

De surcroit, le pacte de compétitivité, prôné par le duo Merkel-Sarkozy, préconise pour les états-membres de la zone euro de suivre des objectifs communs en matière de retraite, avec un recul de l'âge de départ (***le chiffre de 67 ans est mis en avant***), de dette publique, avec des plafonds contraignants, ou de politique salariale. Dans ce domaine, le pacte propose la suppression de l'indexation des salaires sur l'inflation. Voilà pour le cadre général qui permet de mieux appréhender le débat sur la procédure de révision constitutionnelle. **Débat que nous ouvrons** à la place qui est la nôtre, celle d'une organisation syndicale de retraités qui a contribué, dans les décennies écoulées à construire un édifice social aujourd'hui menacé par des coups de boutoir de la finance et de la spéculation. Les retraités, pas plus que l'immense majorité des salariés et des jeunes, ne sont responsables de l'ampleur de la dette qu'on veut les contraindre à payer.

« Le gouvernement Fillon-Sarkozy vient de franchir un cap dans la mise en œuvre d'une politique corporatiste»

Aussi mesure-t-on mieux combien la contre réforme des retraites, combattue par des millions de salariés, a ouvert la voie d'un dispositif que tentent de parachever les pouvoirs publics.

A nous de savoir expliquer, de convaincre de la nécessité de combattre sans faillir pour défendre des droits qui devraient être sacrifiés sur l'autel de la rentabilité et de l'équilibre budgétaire. Cette dette n'est pas la nôtre, des millions de travailleurs savent qu'elle est le produit du comportement des banquiers, des financiers et des fonds spéculatifs. Rien n'est joué, si le mouvement syndical sait affirmer sa volonté d'indépendance en préparant une mobilisation active de toutes ses forces. Ce combat là sera aussi le nôtre.

NOS ACTIVITÉS

L'UDR-FO RENCONTRE M. SANTUCCI DU CONSEIL GÉNÉRAL

La commission composée des camarades qui souhaitent éclaircir le financement (entre autres) des maisons de retraite a décidé de rencontrer le Président de la Commission Sociale du Conseil Général.
Le mardi 21 décembre 2010, M. Santucci a reçu une délégation de l'U.D.R.-F.O. composée de L. Lambertin, S. Ollier, Y. Ortiz
La délégation a fait part de l'inquiétude de ses adhérents, inquiétude largement partagée par de nombreux vauclusiens, quant aux prix beaucoup trop élevés en rapport des ressources des personnes âgées et aux difficultés pour trouver des places adaptées. Inquiétude et colère aussi par rapport au manque de personnel ce qui entraîne des difficultés tant pour ces derniers que pour les résidents. Les militants de F.O. qui ont rencontré des Directeurs de maisons de retraite ont enregistré les inquiétudes de ces directeurs à ce sujet.
Pour sa part l'UDR-FO travaille à la rédaction d'une « charte de bientraitance » convaincue qu'elle n'aura d'importance que si le Conseil Général, d'une façon ou d'une autre lui donne une existence réelle. M. Santucci se déclare intéressé.
A la question des tarifs : coût trop élevé, différences importantes d'une maison à l'autre, mode de calcul, contrôle par le Conseil Général, attribution de l'A.P.A. …
M. Santucci répond que le prix journalier tourne autour de 58 euros, que le Conseil Général n'a aucun pouvoir sur la tarification. Il « reste vigilant ».
En ce qui concerne la « globalisation » de l'A.P.A pour les personnes séjournant en maison de Retraite, le Conseil Général la verse « globalement ». La façon dont elle est calculée et répercutée sur la facturation est très technique, il demandera à un de ses directeurs de nous répondre .
Afin que les personnes souhaitant rester chez elles puissent le faire sans trop de dangers la délégation a posé le problème de règles de construction évitant les difficultés aux personnes à mobilité réduite.
M. Santuci a répondu par rapport aux aides possibles à l'aménagement des logements pour les personnes confrontées à ce problème. Il existe une convention avec Mistral Habitat.
Le Conseil Général met en place une structure transitoire avant le passage en maison de retraite, par la construction d'appartements sociaux adaptés.
La délégation trouve l'initiative intéressante et s'étonne que l'existence des « foyers logements » soit menacée alors qu'ils offrent aussi une alternative jugée positive par les intéressés et leur famille au choix difficile entre rester à la maison au péril de sa sécurité et entrer en Maison de retraite, trop « collective » pour beaucoup.
La délégation a demandé la participation d'un personnel du Conseil Général qualifié sur toutes ces questions à notre « réunion débat » du 27 janvier 2011. M. Santucci a répondu favorablement nous demandant simplement de lui faire un courrier rappelant notre demande.

INFO PRATIQUES

PAPIERS A CONSERVER (TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE)

OBJETS	DUREE
Travail	
Bulletin de salaire, contrat de travail, certificats de travail	: jusqu'à la liquidation de la retraite
Pièces utiles pour réclamer le paiement	: 5 ans (salaire, indemnité de licenciement)
Allocations chômage (paiement)	: 2 ans
Allocations chômage (restitution)	: 3 ans
Titres de paiement de la pension de retraite	: à vie
Santé	
Remboursement d'assurance maladie et maternité	: 2 ans
Remboursement des cotisations d'allocations familiales	: 3 ans
Ordonnance	: 1 an
Versement d'indemnités journalières	: jusqu'à la liquidation des droits à la retraite
Capital décès	: 2 ans
Certificats, examens médicaux, radiographies	: indéfinie

Tous les éléments de cette rubrique sont extraits du site :
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers

LE DOSSIER DU TRIMESTRE

NOS COUPS DE GUEULE

Dans ce numéro nous devions traiter de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) et de l'Allocation Personnalisée pour le Logement (APL) pour les personnes en maison de retraite conventionnée. Ces sujets seront abordés ultérieurement du fait que leur rédacteur a été hospitalisé pour subir deux interventions chirurgicales. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et nous l'assurons de toute notre compassion fraternelle suite au décès de sa maman.
Après avoir évoqué la situation de notre Camarade, la transition est difficile à faire.
Elle l'est d'autant plus que l'équipe rédactionnelle a choisi de vous faire part de ses coups de gueule.
> Le premier que nous poussons c'est pour dénoncer les responsables politiques qui ont appelé à l'abstention, c'est-à-dire à ne pas voter aux dernières élections, attitude incompatible avec l'expression démocratique qui s'exerce par le droit de vote. Nous sommes choqués, outrés, scandalisés, révoltés. Nous combattons et combattrons avec vigueur tous ceux qui veulent restreindre nos droits démocratiques pour décider et agir à notre place.
Le Pote Agé se félicite de la réaction de Jean-Claude MAILLY, Secrétaire Général de FORCE OUVRIERE, qui a publié dans FO HEBDO le billet qui suit :
« Le droit de vote est un droit essentiel de la démocratie. Quand on regarde le taux d'abstention aux dernières élections cantonales, taux important, il devrait être du rôle des responsables politiques de s'interroger, car contrairement aux élections prud'homales, les médias ont largement parlé de ces élections depuis quelques semaines.

« ce qui est choquant… c'est appeler à ne pas voter»

Ce taux marque un désintérêt des citoyens en ce sens où ils ne voient pas l'intérêt de voter. Est-ce le scrutin en tant que tel? Est-ce qu'ils doutent de la capacité des politiques de répondre à leurs attentes? Est-ce les deux? Une démocratie s'honorerait à en débattre.
Mais ce qui fut choquant, c'est d'entendre des responsables politiques prôner l'abstention, c'est-à-dire appeler à ne pas voter.
Rappelons, en effet, que lorsque la « donne politique » ne convient pas, il y a toujours un moyen de le faire savoir par un vote : « le vote blanc », qui devrait d'ailleurs être comptabilisé comme tel. La grande différence entre l'abstention et le vote blanc c'est, qu'avec le deuxième, le droit de vote est exercé. »
> Notre deuxième coup de gueule c'est pour exiger le retour au plein emploi et la fin de la modération salariale.
Le plein emploi c'est des ressources supplémentaires pour la protection sociale et les retraites.
L'augmentation des salaires et des retraites est une nécessité absolue pour faire face à l'envolée des prix qui conduit de nombreux ménages à s'endetter fortement pour simplement faire face aux dépenses courantes.
> **Notre troisième coup de gueule** c'est pour dénoncer les décisions des pouvoirs publics d'augmenter les prix du gaz et de l'électricité et insister sur le SCANDALE qu'est la facture d'électricité (voir encart).

A LA DECOUVERTE DE

Erskine CALDWELL

Erskine Caldwell est né le 17 décembre 1903., à White Oak, près d'Atlanta en Géorgie, où son père était pasteur.

Il a eu une vie très aventureuse et a exercé une multitude de métiers: machiniste de théâtre, marin, footballeur professionnel, cultivateur, garçon de café, avant de devenir journaliste.
En 1926, il quitte le journal pour lequel il travaille et se retire dans une ferme abandonnée où il va connaître la faim et le froid. C'est là qu'il va commencer à écrire.

Ses descriptions de la misère crasse et des comportements à la limite de l'humanité, la violence absurde, l'érotisme, l'humour macabre, le pathétique ont choqué les ligues de vertu et fait de lui, sans doute, l'écrivain le plus censuré des Etats-Unis.

Ses livres, traduits dans la plupart des langues, ont été des records de vente, en particulier « le petit arpent du bon dieu » qui s'est vendu à plus de quarante millions d'exemplaires.
Il est l'auteur de 25 romans, 150 nouvelles, de 2 livres pour la jeunesse et de 12 autres livres (correspondance, essai, autobiographie).

« Tout ce que j'ai toujours voulu faire, c'est raconter une histoire, la raconter du mieux que j'en étais capable»
Erskine Caldwell

LA ROUTE AU TABAC
C'est l'histoire d'une famille pauvre qui vit dans le sud, en Géorgie. Il n'est pas possible d'être plus pauvres qu'eux.
C'est la misère, la misère crasse. Il n'y a ni amour, ni tendresse, c'est le chacun pour soi, on se bat pour un bout de navet.
Ce n'est pas un roman misérabilisme, c'est le regard sur une société: celle des pauvres et laissés pour compte. Le style est cru, sans émotion, sans compromis; les personnages sont si abjects qu'on se sent mal à l'aise.

LE PETIT ARPENT DU BON DIEU
L'auteur dépeint la misère sociale et intellectuelle des paysans du sud des Etats-Unis.
Totalement amoral, ce livre décrit avec cynisme des personnages hors normes, hors du temps, qui doivent cela à leur pauvreté intellectuelle.
Les descriptions de certains sentiments, très forts, très crus, exprimant l'animalité de l'homme, le sang, le désir sexuel, la haine, la jalousie, sont parmi les plus belles jamais écrites.
Un livre étrange à recommander.

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 10
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr

DÉBAT PUBLIC DU 27 JANVIER 2011

Les responsables de l'UDR FO de Vaucluse ont gagné leur pari et pourtant le défit qu'ils s'étaient fixé n'était pas facile, à savoir : organiser un jour de semaine un débat ayant pour thème : personnes âgées en perte d'indépendance : leurs besoins, leurs droits. Un choix judicieux pour la centaine de personnes présentes.

La tribune et une partie de la salle (photo Gabriel MICHEL)

A la tribune : Monsieur J.SERRAFINI, Maire de Bédarrides. Jean-Luc BONNAL Secrétaire général de l'UD-FO de Vaucluse, Philippe PIHET de l'UCR-FO, Claude JENET Président de l'UDR-FO 84, Jean-Michel SIDOBRE Directeur de maison de retraite, Carole CARRE Directrice de foyers logements, Ange BENITO Président (FO) de la CPAM de Vaucluse ainsi que Marcel BRIGATTI représentant FO au CODERPA.
Claude JENET a ouvert les travaux en remerciant la municipalité d'avoir mis gratuitement à disposition la magnifique salle polyvalente. Après avoir présenté la tribune, il a regretté que le Conseil général, malgré l'engagement pris, n'ait pas délégué une personne du service social ni mis à disposition les fiches d'information pour distribution aux participants. L'orateur, a souligné combien ce débat se situait dans l'actualité au moment même où le gouvernement s'apprête à dévoiler comment il va mettre en place et financer le 5ème risque. *«Devant l'importance, des choix qui vont s'opérer en matière de protection sociale nous voulons, bien que retraités, continuer à réfléchir en syndicalistes et agir pour défendre les garanties collectives que nous avons contribué à construire. »* Il remportait l'adhésion de la salle : le 5ème risque doit relever de la Sécurité Sociale Pour conclure, il présentait l'articulation de l'après-midi et chargeait Gabriel MICHEL de veiller au bon déroulement des travaux.

Les débats ont été ouverts après un large exposé, très structuré, de Philippe PIHET portant sur le vieillissement de la population qui a d'ores et déjà des conséquences et des incidences majeures sur tous les aspects de la vie humaine et continuera à aller dans ce sens, d'où l'urgence d'une meilleure prise en compte du vieillissement et de ses répercussions tant sanitaires que sociales.

Gabriel MICHEL a géré les nombreuses interventions portant principalement sur les fortes hausses des tarifs, la mutualisation de l'APA pour les résidents en maison de retraite, les difficultés rencontrées par les personnes âgées fortement dépendantes pour trouver une maison de retraite, le rôle du Conseil Général dans la validation des budgets des maisons de retraite, les listes d'attente, le manque de personnel. D'autre part les intervenants ont mis l'accent sur le fait que les personnes âgées souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile ce qui oblige à engager des travaux couteux pour adapter le logement, alors qu'il serait plus simple et économique de modifier les normes de construction afin que l'habitat soit adapté aux contraintes liées au vieillissement. Ils ont également mis l'accent sur les services d'aide à domicile qui trop souvent font appel à du personnel non formé.
Pour terminer les travaux, l'UDR-FO de Vaucluse a présenté un document intitulé : « Charte de bientraitance des personnes âgées », en précisant que ce texte, transmis au Conseil Général de Vaucluse, vise à assurer à la personne âgée dépendante le meilleur accompagnement possible, adapté à ses besoins, dans le respect de ses choix, tant à domicile qu'en établissement ou en famille d'accueil. L'UDR-FO de Vaucluse va s'employer à ce que le Conseil Général de Vaucluse adopte une « **Charte de bientraitance des personnes âgées** » afin que les mêmes assurances soient apportées à la personne âgée dépendante, dans le respect de ses choix, sur l'ensemble du département.
Il ne fait aucun doute que ce débat ne restera pas sans lendemain tant il aura été enrichissant aussi bien pour les participants que pour les organisateurs qui disposent à présent de nouveaux éléments pour faire évoluer positivement la situation des personnes âgées.

La salle (photo Gabriel MICHEL)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDR-FO DE VAUCLUSE EST FIXÉE AU 12 MAI 2011

AU RESTAURANT LA GRAVIÈRE—84130 LE PONTET.

Accueil : 8h30, début des travaux : 9h00 précises

N'oubliez pas de vous inscrire au repas. Participation : 16 euros par personne